



Communauté de communes de la Basse-Zorn
34 rue de La Wantzenau – 67720 HERTDT | Tél : 03 90 64 25 50 | www.cc-basse-zorn.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- Chef de section de Weyersheim
- L'Association Foncière de Remembrement de la Commune de Weyersheim

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 28 septembre 2026

La Présidente,

Sylvie ROEHLLY

